

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud

**Décision n° 13701 du 8 mars 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud**

NOR : INTJ1706508S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 64263 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630334S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2017 :

<b>Réal</b> Nicolas	NIGEND : 307 044	NLS : 8 104 920
<b>Alonso</b> Yvan	NIGEND : 312 145	NLS : 8 108 466
<b>Portelli</b> Sébastien	NIGEND : 300 681	NLS : 8 100 645
<b>Guilloux</b> Cédric	NIGEND : 249 106	NLS : 8 100 099
<b>Braems</b> Frédéric	NIGEND : 236 115	NLS : 8 081 233

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 mars 2017.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et la gendarmerie pour la zone défense et de sécurité Sud,*

D. GALTIER